

- Deux manifestations internationales par an et par établissement (FSJES, FLSH, ENSAM, EST, ENCG, ENS, FPE, FSTE, FMPE), et 5 manifestations internationales par an pour la FSM.
- Un maximum de 6 manifestations nationales par an et par établissement.

Article.10 :

Un rapport d'activité et de déroulement de la manifestation doit être fourni à la Présidence par le Coordonnateur pour au plus tard une semaine après la tenue de l'événement.

Article.11 : Types de manifestations scientifiques soutenues

Type de manifestation scientifique :

Type de la manifestation	Dotation allouée en Dhs
Manifestation internationale :	Maximum 45 000,00
Manifestation nationale :	Maximum 10 000,00

Article.12 : Conditions

1. Le responsable de la manifestation doit appartenir à un laboratoire accrédité à l'Université Moulay Ismail.
2. Les outils de communication (affiches, dépliants, banderoles...) doivent impérativement porter le logo de l'Université Moulay Ismail.

Article.13 : Dossier à fournir

1. Formulaire du dossier de demande de complément de soutien à l'organisation de la manifestation scientifique conformément aux délais précisés auparavant ;
2. Le formulaire doit être imprimé et validé par le (la) directeur (trice) du laboratoire portant un avis motivé de la commission de recherche de l'établissement et du chef de l'établissement ;
3. Le programme préliminaire de la manifestation ;
4. L'estimation financière de la manifestation ;
5. L'estimation financière des autres appuis de la manifestation (établissement, laboratoire, centre thématique de recherche...) et des autres sponsors financiers.

Article.14 : Procédures

1. Le dossier de demande de complément de soutien à l'organisation de manifestation scientifique doit être obligatoirement déposée à la présidence avec un bordereau d'envoi de l'établissement d'origine 2 mois avant la tenue de la manifestation ;
2. Les dossiers sont traités par la Commission de la Recherche issue du Conseil de l'Université ;
3. Les résultats sont portés à la connaissance du chef d'établissement et du responsable de la manifestation par email et à travers la plateforme ;
4. Un rapport respectant un canevas préétabli sur le bilan de la manifestation doit être envoyé par voie hiérarchique à la Présidence de l'UMI dans un délai ne dépassant pas une semaine après le déroulement de la manifestation ;
5. Ce rapport est à déposer au niveau de la plateforme une fois mise en place.

Annexe : Critères de manifestations internationales

Une manifestation scientifique est qualifiée d'internationale afin de bénéficier de l'appui de l'Université lorsqu'elle répond à un des deux critères suivants :

1- Manifestation organisée dans le cadre d'un réseau internationale composé de plusieurs chercheurs appartenant à au moins trois universités dont deux étrangères.

2- Manifestation répondant aux exigences suivantes :

a. Participation internationale :

- La Présence d'intervenants issus de divers pays est le critère principal, souvent avec un quota respectable d'étrangers requis.
- 30 % au moins du nombre total des intervenants doivent être de nationalité étrangère.

b. Comité scientifique et d'organisation :

- La composition du comité scientifique et du comité d'organisation doit inclure des experts internationaux de renom, garantissant la qualité et l'indépendance des travaux.
- 30 % au moins du comité scientifique doivent être composés de chercheurs étrangers.

c. Valorisation des travaux (Proceedings) :

- La production des actes (proceedings) de la manifestation est obligatoire. Ceux-ci doivent être publiés dans une langue de travail internationale et indexés dans des bases de données d'indexation internationale reconnues.

d. Appel à communications (Call for papers) :

- L'appel doit être diffusé largement à l'international pour attirer des contributions du monde entier.

e. Thématique et impact :

- La thématique doit avoir une portée internationale, visant à faire progresser l'état de l'art mondial dans un domaine spécifique.

f. Langues du travail :

- L'usage de l'anglais comme langue principale ou parmi les langues officielles est courant pour faciliter les échanges internationaux.

g. Financement et partenariat :

- Elle implique souvent des financements provenant d'organismes internationaux, d'institutions ou de partenaires étrangers ;
- Il incombe aux organisateurs de la manifestation scientifique de rechercher et de mobiliser des financements auprès de partenaires ou sponsors externes.

Documents à présenter :

1- En cas de manifestation dans le cadre d'un réseau :

- Document constitutif du réseau
- Organes de gouvernance du réseau
- Nom et coordonnées du coordonnateur du réseau
- Liste et affiches des activités précédentes du réseau (sauf en cas de première activité)
- Liste du comité scientifique de la manifestation
- Programme de la manifestation
- Le ou les laboratoires impliqué/s

2- En cas de non existence d'un réseau :

- La composition du comité scientifique

Nom et Prénom	Etablissement d'origine	Pays	Fonction	Coordonnées

- Liste des membres du comité d'organisation

Nom et Prénom	Etablissement d'origine	Pays	Fonction	Coordonnées

- Liste des participants étrangers
- Le programme de la manifestation
- Le ou les laboratoires impliqués